Ajoute qu'une amitié avait été adoptée et invite tous les anciens membres ainsi que ceux qui voudraient se grouper autit syndicat et de s'adresser aux adresses suivantes où des feuilles d'adhésions seront mises à leur disposition :

Le dimanche, de 11 heures du matin à 1 h., du soir, au cafe local, 45, rue du Chemin de fer.

Dans la semaine : 29, rue Chapelle-Cerrette, chez Quessoy — 58, rue du Moulin, chez Boucherie — 1, rue du Fourchet, chez Vandepotte — 54, rue du Bas-Boutique, dite rue Wasquehal (Croix), chez Clément Clarisse — Place de Croix, au face de la mairie, chez Forter Louis.

Ils invitent tous convoqués à une réunion pour la réorganisation, audit local, 45, rue du Chemin de Fer, Roubaix.

Accidents du travail. — Chez M. Emile Eloy, M. Ovaere Jules, tisserand, âgé de 17 ans, demeurant rue Chapelle-Carette, 14, a eu le poignet contusionné entre la batoir et le regulateur de son métier.

— Chez MM. A. Motte frères, M. Favry Jules, fileur, âgé de 37 ans, demeurant à Wattrelos, rue de la Distillerie, 21, a eu maintenant une petite courroie de son métier s'est contusionne un doigt de la main droite.

— Chez MM. Delsalque et Chatelliez, M. Leclerq Florimond, cantonnier, âgé de 32 ans, demeurant à Croix, rue Choisneuil, a reçu un coup de pied de cheval lui blessant le genou gauche.

— Chez M. Desiré Wibaux, rue Florin, Mlle Sandrap Dahlia, soigneuse, âgée de 16 ans, demeurant rue Traversière, 2, a été blessée à l'index gauche, par la corde d'un tambour.

— Chez M. Victor Kiehne, M. Jules Florin, serrurier, 33 ans, rue de l'Ommelet, impasse Horace Vernet, a été blessé à la jous droite par un coup de marteau.

— Chez M. Felix Demessier, M. Laurent Joseph, noyauteur, 43 ans, demeurant rue des Longues-Haies, s'est donné une entorse légère du poignet gauche en faisant un faux mouvement.

— Dans la fabrique Sée-Elisabeth, M. Marchal Emile, chauffeur, âgé de 46 ans, demeurant rue de Lannoy 157, a été blessé à la tête par la chute d'une pièce de fer de la machine.

— Chez M. Dubar Delespaul, M. Vanherde J.-Bte, tisserand, âgé de 36 ans, demeurant à Wattrelos, a été blessé à la main droite par un coup de navette.

— Chez M. Cavrois Mehieu, M. Dollander Joseph, chauffeur, âgé de 44 ans, demeurant rue rue Bernard, s'est blessé au genou droit en tombant.

— Chez MM. H. Tervynck et fils, Mme Lambert Marie, tisserande, âgée de 35 ans, demeurant rue David d'Angers, 12, s'est fait une entorse au genou gauche en tombant.

— Chez M. Moyart frères, Mme Lejeune Amélie, soigneuse, 29 ans, rue Lafayette, a été blessée au majeur droit par le pignon d'un bobinoir.

Beaucoup de bruit pour rien. — Jeudi soir, vers dix heures, un habitant de la rue Sébastopol, abordant un agent, lui dit : Le nommé Bayard Arthur, 39 ans, apprêteur, demeurant rue Sébastopol, 35, est rentré chez lui, vers 8 heures, visiblement ivre.

Après avoir battu sa femme et ses enfants, il est descendu dans sa cave, il était alors huit heures, muni d'un litre de pétrole dont il a répandu le contenu dans un tonneau contenant des copeaux, puis il a mis le feu au tout.

Je ne commet aux fils Arthur, surveillant, fait sans retenue pour dire ainsi le commencement d'incendie à l'aide de linges mouillés, ce qui lui valut une mémorable trique de la part de son père.

C'est sur ce récit fantaisiste que M. Lecomte, commissaire de police du deuxième arrondissement, a fait hier une enquête de laquelle il résulte que tout est presque fantaisiste dans le récit du zélé témoin.

M. Bayard est bien rentré jeudi chez lui un peu gai, il a bien eu un petit geste de gaieté en dansant, il a bien hurlé qu'il allait tout bambarder, mais c'est tout.

Naturellement M. Bayard ne sera l'objet d'aucune poursuite.

Une querelle sanglante. — L'état d'Emilie Derville, une des victimes de la querelle sanglante de la rue Hoinamen, est aussi satisfaisant que possible ; dans la journée d'hier, un mieux sensible s'est fait sentir. Quant à son frère Louis, il est tout à fait hors de danger.

Tragique tentative de suicide. — Mme Louise Bertrand, dont nous avons raconté la tragique tentative de suicide, est dans un état des plus satisfaits.

Attention à la fausse monnaie. — De fausses pièces de deux francs à l'effigie de la Semeuse s'circulent en ville. Que nos lecteurs y fassent attention.

Dimanche soir, M. Duquesne, marchand de pommes de terre frites, 63, rue Cadenas, en a reçu une d'un inconnu qui venait de lui acheter six centimes de frites.

Vol de beurre. — Le mercredi 2 janvier à 6 h. du soir, un adroit filou a soustrait de dessus le camion de M. J. Voreux, stationnant devant sa demeure, 37, rue du Chemin-de-Fer, une motte de beurre de plus de 20 kil.

Dans la police. — Les brigadiers de police nouvellement promus sont affectés : le brigadier Liénart, au 1er arrondissement ; le brigadier Cochez, au 2e arrondissement.

Réouvertures du Velodrome. — On nous annonce que la Société nouvelle du Velodrome Roubaisien, est définitivement constituée. Cette société est composée de sportsmen de la localité. La saison sera ouverte par la course annuelle « Paris-Roubaix » qui sera suivie d'une corrida aux arènes.

Subventions aux Sociétés de secours mutuels. — Des subventions sont accordées chaque année par l'Etat aux sociétés de secours mutuels approuvées qui feront avant le 31 décembre de l'année précédente, des versements à leurs caisses de retraites, à la caisse des dépôts et consignations.

Ces subventions ne sont élevées, en 1900, *143 fr. pour la Société Jeanne-d'Arc, à 46 fr.* pour la Société des ouvriers en bâtiments, 2,215 fr. pour les Prévoyants de l'industrie.

La Société des Sauveteurs du Nord. — La réunion trimestrielle de la section roubaisienne aura lieu au *Café Pandore*, le dimanche 6 janvier, à six heures du soir.

Ordre du jour : Règlement des cotisations.— *Propositions diverses et des plus importantes* au vue de la nomination d'un président.

Les opérations de la Condition Publique en 1900. — En 1900, il a été présenté à la Condition Publique de Roubaix :

498 ballots de soies pesant 45.864 kilos ;
230.487 ballots de laine, pesant 34.182.715 kilos ;
22.494 ballots de coton, pesant 2.429.337 kilos ;
En 1899, il avait été conditionné :
591 ballots de soie, pesant 54.854 kilos ;
308.802 ballots de laine, pesant 36.752.950 kilos ;
20.913 ballots de coton, pesant 2.236.543 kilos.

Il y a donc pour 1900 une différence en moins de 8.360 kilos sur les soies, de 5.570.235 kilos sur les laines, et une différence en plus de 192.794 kilos sur les cotons.

En résumé, il a été conditionné en 1900, 253.829 ballots, pesant 39.657.910 kilos, contre 330.306 ballots pesant 39.044.327 kilos en 1899.

Cercle sténographique roubaisien. — Le bureau du cercle sténographique roubaisien a l'honneur d'informer les personnes désirantes d'apprendre la sténographie que les cours commenceront demain dimanche, au *Café Fourmisien*, rue du Vieil Abreuvoir, à dix heures précises.

Chronique colombophile. — Dimanche, 6 janvier, chez *M. Bénin Dolbertre*, 50, boulevard de Strasbourg, MM. Leon Lavengie et Victor Ducornez exposeront l'élite de leurs pigeonniers.

On y verra des pigeons provenant des meilleurs amateurs de la région.

Cours du coton. — Les cours du coton étaient hier au 62 fr 870 pour Janvier ; 63 fr. 37 pour Février ; 64 fr. pour Juin.

LE ROI DES CAFÉS

Le plus hygiénique, le plus économique, qualité extra, mélange spécial. Médaille d'or.

ADOPTÉ PAR L'ARMÉE

En vente, grande maison : **66, rue de l'Epeule, et 206, rue des Arts, Roubaix.**

WATTRELOS

Dans l'enseignement. — Mlle Estelle Guelton vient de quitter l'institution adjointe à l'école de filles du Tôuquet, en remplacement de Mlle Ducroquet.

CROIX

Contravention. — Pour avoir détérioré la bordure du trottoir de la rue de la Gare en passant avec un chariot chargé de sommiers en fer, M. Camerlin Charles, âgé de 49 ans, charretier au service de M. Irénée Fourré, entrepreneur de roulage à Tourcoing, a eut du dresser une contravention.

Chute malheureuse. — Jeudi soir, Mme Pétigie Desmette, âgée de 57 ans, ménagère, 5, rue de Strasbourg, 1er étage, dans son domicile, une chute si malheureuse qu'elle s'est fracturée la cuisse droite.

Après fait à voir donner des soins, M. le docteur Barroyer l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu de Roubaix.

WASQUEHAL

Actes aux concerts. — Nous rappelons aux nouveaux gens de la classe 1900 que le tableau de recensement sera publié le dimanche 6 janvier; nous les invitons donc à se présenter à la mairie pour signer le registre et vérifier les réclamations qu'ils ont présente lors de leur inscription.

Mouvement de la population. — Pendant l'année 1900, il y a eu à Wasquehal 201 naissances, 96 décès et 41 mariages.

ÉLIXIR SUÉDOIS
(Voir en de page)

TOURCOING

La Troisième
du sieur Maremme Jean-Louis

Après avoir réfuté les assertions contenues dans la deuxième épître du sieur Maremme, Jean-Louis, nous l'avons « laissé à sa haute philanthropie et à la lecture de la *Croix*, dans ses louanges ».

C'était un bon et sage conseil.

Nenemmoins, le sieur *Maremme Jean-Louis*, tient encore à y aller de sa petite lettre et moyennant 75 fr. 00 versés entre les mains de Me Lepoivre, huissier — (qui eussent mieux fait l'affaire de Mme Dupreel), il nous réclame l'insertion de la suivante que le *Journal de Roubaix* lui-même n'a plus juge bon d'insérer :

Tourcoing, le 31 décembre 1900.

Monsieur le Rédacteur de l'*Avenir*,

Vous avez inséré avec du nouveau commentaire, tout aussi antirélique, ma réponse à votre article.

Quelque dans les deux colonnes que vous me consacrez, je n'ai encore pu répéter mon seulement toute ma pensée, il y a en dessous que je ne puis laisser sans vous en causer.

D'abord vous continuez à considérer ma lettre comme un fait politique, comme la preuve d'un intérêt simplement ridicule, car si j'avais voulu attaquer l'Admin stration, ce n'est pas à vous qui faites partie de cette Administration, que j'aurais écrit. Bien au contraire, signaler une misère sans commentaire blessant c'est rendre service à une administration, et c'est ce que j'ai voulu faire. Malheureusement tout cela qui le comprendrait autrement.

Ce qui est sûr, *cette rayure dépitée dans une grande misère* ? Elle n'avait rien au 23 décembre, de la ville, que 17 fr. 10, depuis que son fils était parti. Ce n'est pas avec les 15 fr. par mois que m'a vieille mère a pour toutes ressources que celle-ci pouvait *faire des largesses à sa fille*. Donc la veuve Ghislain n'avait en pour vivre, elle et sa fillette que 17 francs 50 pendant six semaines et ayant été accoutumée par le Bureau, elle n'osait s'y représenter. Etait-ce attaquer l'administration charitable que de lui signaler par votre organe ce cas intéressant ?.. Voilà pour le premier point.

Ensuite vous continuez à donner au syndicat dont je suis président, l'épithète de « syndicat de C.R. S. et P. et de N.-D. de l'Espérance ». Vous pouvez bien savoir ce qui vous autorise à lui donner ce nom. Les statuts de mon syndicat et les noms des membres du Bureau ont été publiés dans *Le Journal* par les trente ouvriers syndiqués qui le composent, sont adressés à la Mairie et je tiens défi d'y relever la moindre attache avec les deux sociétés dont vous parlez. Mon syndicat est purement professionnel et ne comprend pas de patrons, de patrons en est exclu. C'est au moment des dernières grèves que plusieurs camarades du tissage Bien se sont réunis pour réunir au patron un certain nombre de réclamations.

On a discuté avec le patron ces réclamations et après pas trouver d'accord nous avons eu la chance d'éviter de subir un chômage comme les autres ouvriers des autres tissages. C'est pour pouvoir faire encore de même à l'avenir que nous sons nommes constitues en syndicat et que j'ai conseillé à d'autres et à moi-même de faire autant. Je suis heureux de profiter de la publicité que me procure cette lettre pour inviter tous les ouvriers de Tourcoing à faire comme nous et à faire un bon accueil à l'opposition pour indiquer la marche à suivre pour déposer ces statuts et s'organiser en conformité avec la loi.

Je n'ont donc pas par ordre de qui que ce soit comme vous le dites pour le proposer que mon syndicat a été fondé. Il est vrai que j'ai cherché que vous ne puissiez voir d'hondies ouvriers s'unir pour défendre leurs droits sans y voir tout de suite vouloir faire à brasser de la politique.

Je vous prie, conformément à la loi, d'insérer cette réponse dans votre journal, comme vous avez inséré l'endroit où vous avez insère dimanche les commentaires de ma lettre et dans des caractères d'imprimerie au moins aussi nombreux à ceux employés pour ces dits commentaires.

Agrées, Monsieur, mes sincères civilités.

MAREMME, Jean-Louis.

Rue du Virolois, 259.

Oui ! en voilà assez maintenant. L'opinion de nos lecteurs est faite depuis le premier jour et rien ne sert de prolonger une discussion puérile.

Accidents du travail. — M. Rémy Vandenbroucke, ouvrier chez Mamerot Dubar, filature de coton, rue du Virolois, a eu l'index et le médius gauche écrasés entre *deux rouleaux de cardes*.

Docteur Cornaert, 8 jours.

— Mlle Rosalie Cartles, 16 ans, bâclouse à la filature Jacquart, à la Croix-Rouge, a eu l'index gauche contusionné par la chute d'un poids.

Docteur den Reep, de Mouvaux, 8 jours.

— M. Emile Vandenbrouck, 33 ans, tisserand chez Lorthiois-Laurent et fils, fabricants de tissus, rue de Lannoy, 125, a été atteint de rupture musculaire à la région dorso-lombaire, en laissant échapper la marche de rappel des cartons. Docteur Tiesse, 8 jours.

— M. Emile Deroubaix, 30 ans, demeurant chez Maillet-Desurmont fils, filateur, rue Saint-Pierre, a eu la première phalange de l'index gauche écrasée par le pied d'un cheval.

Docteur Duquenoy, quatre à six semaines.

Les arrivages aux halles. — Il est arrivé hier aux halles : harengs 1.200, k., maies 600 k., moules 250 k., huîtres 1000 ; soles 125 k., maquereaux 60 k., poissons de verre 500 k., pommes 125 k., carottes 200 k., oignons 100 k.

Arrestation sur mandat d'arrêt. — L'agent de sûreté Toulemonde et le garde-champêtre Scrite, ont procédé hier rue Achille Testelin, à l'arrestation en vertu d'un mandat d'arrêt délivré par M. Lefebvre, juge d'instruction près le parquet d'Hazebrouck, du nommé Moïse Lasser, 27 ans, menuisier, sans domicile fixe, lequel est prévenu de vol.

Ce individu a déjà été condamné plusieurs fois pour le même délit.

La fraude. — Les préposés des douanes de la Marière-Croix ont arrêté hier, rue Jean-Baptiste Lebar, 17 ans, blanchis. à Tourcoing, lequel était muni de 7 kilos d'allumettes de contrebande.

Les fumiers de l'Ebouage. — Nous apprenons qu'un important marché est proposé à la ville de Tourcoing par un Syndicat agricole de la région de Valenciennes pour les fumiers de ville.

Une première expédition a été faite hier à la gare des Francs où plusieurs wagons de gadoues ont été chargés.

Les fumières de ville sont un excellent engrais pour la culture. Aussi bien pour la grande culture que pour la culture maraîchère.

C'est aux gadoues de la ville de Paris que la banlieue doit sa fertilité et sa grande production.

Le Maître de Forges au théâtre de Tourcoing. — A la suite de la représentation du « Maître de Forges », nous avons cru intéressant de donner une entrevue accordée à l'organe de Roubaix par Michel et Alfred de Marsy ; elle est parue le 1er janvier. Nous avons cité cette entrevue et nous en avons tiré quelques extraits. Aujourd'hui, nous publions le texte intégral de l'article de l'*Avenir*, dans lequel M. Alfred de Marsy, fils du chansonnier anti-millionnaire, s'adresse à M. Gustave Demoort, ancien élève de son père, pour le prier de faire connaître à Michel et Alfred de Marsy, le nom de cette personne qui, dans le théâtre de Tourcoing, a été interrompu par l'Etat de siège.

Cette interruption, ou plutôt cette tentative d'interruption, a été le chansonnier anti-millionnaire, Alfred, qui l'a commise. Il a, en effet, prononcé le nom de cette personne pendant que Claire et elle venaient de chanter le duet du « Maître de Forges » dans le même théâtre.

Cette dépêche, accordée au nom à Philippe Derbly, le héros du « Maître de Forges » qui, tout en lui, a, en effet, été interrompu par l'Etat de siège.

Le duc grand fait et cause pour sa femme injustement tachée que Philippe coupera la somme de la responsabilité maritale. Un duel est résolu, mais dans l'instant où les deux hommes en viennent aux pistolets, Claire se précipite entre eux et reçoit dans l'épaule la balle destinée à Philippe. Elle ne meurt pas et Philippe qui l'adore les accorde enfin son pardon.

MOUVAUX

Accident de travail. — Chez M. Louis Blondel, fabricant d'ameublements à Mouvaux, M. Jules Vandeskerbove, âgé de 30 ans, demeurant à Tourcoing, a reçu une forte contusion aux hanches, dans la région lombaire. Le docteur Vincent, appelé auprès du blessé, a prescrit un repos de huit jours.

Caisse d'épargne. — Le bureau de la Caisse d'épargne sera fermé dimanche prochain pour le règlement des comptes de fin d'année.

LILLE

Les accidents. — M. Alphonse Langrené, 29 ans, demeurant à Mouvaux, a été renversé par un tricycle à pédale, près de la Gare, et a été blessé à la jambe gauche.

— Deux accidents se sont produits à l'Usine de Fives : M. Théodore Leclercq, 24 ans, rue du Vent, a été blessé à la jambe gauche par la chute d'une poutre ; Jean-Baptiste Desmons, 40 ans, a eu la jambe gauche contusionnée par un coup de fer.

Les vols. — M. Cyrille Paret, boucher, rue de Cendré, avait l'habitude de déposer des étiènes d'animaux chez Mme Jonquèce, cabaretière, rue Princesse. Depuis un certain temps il constatait la disparition d'un certain nombre de ces étiènes. Il surveillait, hier matin et un garçon tripier dont nous tairons le nom jusqu'au supplément d'enquête ouverte par M. Villon, commissaire du 5e arrondissement, a été arrêté et conduit au poste.

— Procès-verbal a été dressé contre inconnu au 6e arrondissement, pour vol d'une montre en acier au préjudice de M. Verschoore, rue de Bailleul 2.

— Une coquette est survenue au 6e arrondissement au sujet d'un vol de vêtements commis au préjudice de M. Maurice Deschaack, demeurant place de la Nouvelle-Aventure.

— Un cycliste, M. Victor Duburcq, âgé de 18 ans, demeurant rue des Manœuvres, demeurant aux Vasbuns, 29, laissait mercredi soir sa machine à la porte de la Société industrielle, où il avait affaire.

Quand il en sortit quelques minutes plus tard, il s'aperçut de la disparition de sa monture. Il était aussitôt porter plainte au commissariat du 4er arrondissement où on a ouvert une enquête.

— Nous avons annoncé hier que M. Simon, élève de l'Institut industriel, avait été victime d'un vol : on lui avait dérobé dans sa caisse un litre de fine champagne. Le nommé Bel, commissionnaire qui avait parlé la caisse a été reconnu.

Abus de confiance. — Elie Cosmans, 18 ans, rue Ban-de-Wedde, 12, est recherché pour avoir dérobé trois couvertures de lit au préjudice de M. Bouchelon, marchand ambulant, rue St-Sauveur, 95.

Arrestations. — Le sieur Victor Girault, 31 ans, journalier, demeurant rue St-Genois, 37, a été arrêté au 3e arrondissement pour infraction à une mesure d'expulsion.

LE NORD

Tentative de suicide
A SAINT-ANDRÉ

Hier, dans l'après-midi, M. Octave Blemieux, 36 ans, maçon à Wattrelos, a tenté de se suicider en se jetant dans le canal de Saint-André, à la hauteur de l'écluse. Au contact de l'eau froide, Blemieux fut repris du désir de vivre et en se débattant il put gagner la berge où on lui tendit une perche.

Il a été conduit au poste du 2e arrondissement où il a été fort heureux de trouver un bon feu pour le réchauffer.

ARMENTIÈRES

Une bande de pick-pockets

Dans la journée de jeudi on télégramme du commissaire de police d'Estaires demandait à la police d'Armentières de rechercher un sur un nommé Gustave Demoort, qui s'était fait arrêter pour vol d'un portefeuille.

Le vol avait été commis sur le place du Marché au préjudice d'un Armentiérois, M. Coton, tonneliers de voitures.

Informée de la police armentiéroise amena l'arrestation d'un nommé Emile Vanlaer, 27 ans, demeurant rue du Bas-Jardin, 9, à Lille.

On soupçonne en dernier d'être le complice de Demoort avec qui il est reconnaît fréquemment à Armentières.

Vanlaer a été transféré à Lille vendredi après-midi.

D'autres personnes opéraient probablement de concert avec les deux individus arrêtés.

LA MÉDECINE NOUVELLE
Méthode Vitaliste

Les affaiblis diathésiques

Le vitalisme sie la vieillesse, qu'on a coutume de donner comme cause de l'affaiblissement. Et, en effet, pour quel motif-tous les gens âgés se sont-ils usés, surmenés, ou sont-ils pas *dans le même état, sous aucune exception ?*

A cette question, il n'est pas de réponse. La médecine officielle se contente de constater sur chaque malade, le dépérissement survenu et met cela sur le compte du tempérament plus ou moins arthritique, dit-elle, du sujet.

Mais, si le sujet, dans la plupart de quatre-vingts ans qui sont droits, valides et forts comme des chênes.

C'est qu'ils n'ont pas de diathèse, répondent les médecins officiels. Très bien. Mais qu'est-ce que vous entendez par diathèse ?

Ah ! voilà. Et bien le vitalisme ne veut pas convenir non non que les affaiblissements soient dûs aux diathèses, c'est-à-dire au tempérament. Cette explication est illusoire. Ce serait facile en effet d'expliquer ainsi les choses pour faire comprendre. Et nous demandé qu'ils doivent *rester dans leur état de faiblesse. Non, il n'en* va pas ainsi ; et si l'affaiblissement est dû à la vieillesse, il faut que cette vieillesse soit maladive ; car le vitalisme la guérit parfaitement.

Voilà qui expliqué mal ce qu'on a toujours cru être de plus irrémédiable.

C'est pourtant bien vrai, car il ne se passe pas de jour sans qu'un de ces vieillards déprimées par un adynamisme quelconque, écrive au vitalisme : « Vous m'avez rajeuni de vingt ans. Je fais ce que je faisais il y a vingt ans. J'ai recouvré mon énergie, ma résistance aux fatigues, je vois sans lunettes, etc. »

Que pensent Messieurs les médecins officiels de ces cures ? Ils pensent qu'on s'amuse quand ils le voudront. Les preuves sont là ; les anciens vieillards montreront que les soins vitalistes les ont rajeunis, inutiles et dépensés valides.

La vieillesse est une sorte d'excuse pour tous ; et trop souvent on en prenait son parti. Avec la méthode vitaliste, qui rend la souplesse et la vigueur à toutes les articulations, aux vertèbres comme aux membres, les dépressions et les douleurs ainsi que ce qu'on est convenu de désigner « rouille articulaire », se dissipe immédiatement pour faire place à une robustesse absolue.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur les bienfaits de l'hydrothérapie vitaliste dans ces cas si fréquents où il est convenu de prendre prétexte d'une prétendue diathèse ancienne, sûre d'expliquer ce qui n'est en réalité, qu'un désordre pendant, parce que cet moyen efficace n'a été employé pour y mettre un terme.

Il est évident que ce ne sont pas les médicaments dont on gorge les diathésiques, qui ont une influence nécessaire sur leurs forces générales. Tout au contraire, l'économie s'en trouve toujours incommodée, parce que ces médicaments ne sont que de simples des décoctions pas plus que de celle des nutritions, propres à la vie... Il résulte de ces méthodes internes un surcroît de fatigue pour l'organisme tout entier, qui finit par ne plus obéir et par fonctionner avec la plus grande gêne.

Le vitalisme élimine tout ce qui est de nature à troubler l'harmonie fonctionnelle, et non par agissant avec violences. Non. Mais en toutes sortes les grandes, depuis les plus importantes jusqu'aux plus infimes ; à l'aide des agents vertébraux naturels du magnétisme, de l'électricité, de la chaleur, de la lumière ; en un mot, de tous les facteurs cosmiques qui régissent, activent et augmentent les *échanges*.

Nous disons que la vieillesse n'existe pas ; et ce sont là précisément les causes que nous venons d'énumérer, qui font croire à cette vieillesse. Le mieux nous en est donnée par l'agent réel des affaiblis, il en est qui n'ont pas plus de 50 ans, et qui déjà semblent éprouver tous les phénomènes de la sénilité. On les voit marcher d'un pas chancelant, la rouille articulaire a été produite par des rhumatismes soignés avec des drogues ou restes sans traitement, ce qui est encore préférable au point de vue de l'intoxication.

D'autres ont, en outre perdu la mémoire *encore se trouvent privés de certaines fonctions organiques*. Tous ces malades-là ne sont pas des vieillards ; il n'y a que l'extrême vieillesse qui puisse compter ; et encore... N'est-il pas toujours possible et facile, par le vitalisme, de rajeunir les sévères en les tonifiant et en faisant ainsi disparaître les causes qui les durcissent ?

Essayez de la méthode vitaliste, vous qu'un affaiblissement *quelconque semble vieillir par* le poids des inactivités fonctionnelles ; et vous *recouvrerez promptement la jeunesse, qui n'est* que paralysée par le désquilibre du dynamisme intégral ; cela vaut la peine de tenter l'expérience.

La *Médecine nouvelle* est envoyée gratuitement pendant deux mois à toute demande adressée à l'Hôtel de la « Médecine Nouvelle », 49, rue de Lisbonne, à Paris.

Docteur PÉRADON.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille
Audience du 4 janvier

Vol. — Rue de St. Maurice, 1, Rémy Cordet, dit Prolinglier, ayant précédemment été condamné quatre fois déjà pour vol, a été condamné pour le cinquième fois à deux ans de prison.

Le même a été condamné à 3 mois de prison, pour coups et blessures.

Escroquerie. — Jules Lejeune, âgé 2 fois condamné et Constant Dodelier, précédemment cité au nom de « Durand, épouseur » et demandeur aux habitants de Roubaix, leurs diverses en qualité d'abonnés de la Vie.

Deux rends abonnés les ayant suivi les trend arrêter. *Ils avaient déjà escroqué des sommes* immense : 31 francs.

Lejeune a été condamné à 3 mois de prison. Gode *trois* à un mois.

Tribunal correctionnel de Valenciennes
Audience du 4 janvier

L'audience s'est ouverte à dix heures, par l'installation solennelle avec le cérémonial accoutumé de M. Margerie de Méh. Jugs suppléant à Avesnes, détaché à Valenciennes.

C'est M. Gobert, juge d'instruction, qui, en l'absence de M. Sabot, empêché, indisposé, a souhaité la bienvenue à M. Margerie de Méh. au nom du tribunal.

Le tribunal a ensuite prononcé les condamnations suivantes :

Fraude. — Louis Flamant, 40 ans, 15 jours de prison et 500 fr. d'amende ; François Flamant, 18 ans, 2 mois de prison et 500 fr. d'amende.

Mendicité. — Alphonse Baudy, 29 ans, sans profession ni domicile, arrêté au Rœulx, 6 jours de prison — Paul Dellestée, 56 ans, arrêté à Anzin, inculpé aussi de vagabondage, 1 mois de prison — Charles Bailly, 60 ans, arrêté à Hérin, 1 mois de prison. Il sera dirigé sur un dépôt de mendicité à l'expiration de son mandat.

Ivresse et outrages à gendarmes. — Bruno Dumangin, 35 ans, journalier à Bergnies, 8 jours de prison et 5 fr. d'amende.

Poursuivi pour un vol de poules, un nommé Bernard, à Hergnies, a été renvoyé à ses propres affaires.

L'ASTHME ENFIN GUÉRI
Le Docteur Schiffmann prouve sa confiance en son remède en le donnant gratuitement.

Le Dr Rudolph Schiffmann est un autorité renommée de ce qui concernant les maladies de la gorge et des poumons, et il a, dans sa pratique de plus de 30 ans, certainement traité et guéri plus de cas d'asthme et de maladies d'estomac que tout autre médecin du monde, et annonce qu'il a enfin perfectionné un remède qui non-seulement soulage instantanément les pires attaques, mais guérit d'une façon permanente des milliers de cas soit-disant « incurables ». Le Dr Schiffmann a pleine et entière confiance en son remède, et pour convaincre les autres de ses mérites de la manière la plus prompte et la plus sûre, il vous a demandé d'annoncer qu'il offre d'envoyer gratuitement un échantillon suffisant de son remède à toute personne qui lui enverra son nom et adresse complètement sur une carte postale, d'ici quatre jours. Il croit qu'un essai personnel sera le plus convaincant et le plus concluant de détruire le préjugé tout naturel de milliers d'asthmatiques qui jusqu'ici ont cherché un remède en vain.

Une bonne occasion d'essayer, sans frais, un remède sûr et efficace, et d'une nature si attractive devrait être saisie avec empressement par tout malade. Adresse : Dr R. Schiffmann, 102, Boulevard Anspach, Bruxelles.

MALADIES de l'ESTOMAC. — Poudre digestive du Docteur Mercier, Pharmacien de 1re classe, 148, rue de Lannoy, Roubaix.

BOULANGERIE-PATISSERIE PARISIENNE
Maison Clicquet
Fondée en 1775
Henri SEYS, Successeur
7bis, Rue St-Georges, ROUBAIX
SPÉCIALITÉ DE PAINS DE LUXE
Gâteaux fins — Entremets variés — Glaces et Sorbets
Pâtés chauds et froids
VOL AU VENT GARNIS RIS DE VEAU
Tous les Vendredis et Jours maigres :
VOL AU VENT AUX CREVETTES
FOURS CONTINUS
7 cuissons par jour, — Service à domicile

MIGRAINES guérison par KÉPHALINE
NÉVRALGIES » KÉPHALINE
RHUMATISMES » KÉPHALINE
SCIATIQUE » KÉPHALINE
INFLUENZA » KÉPHALINE
Dépôt à Tourcoing : Ph. BRUNEAU, 2, Rue de Lille.

Docteur Mercier, 148, rue de Lannoy. — *Consultations gratuites tous les jours, de 2 heures à 8 heures.*

BOURSES ET MARCHÉS — SPECTACLES ET CONCERTS — RENSEIGNEMENTS DIVERS

Programmes des Spectacles et Concerts

VILLE DE ROUBAIX

Théâtre de Roubaix (Situé rues Archimède et Richard-Lenoir). — Direction : Louis Couvreur. — Bureaux à 1 heure, ouverture à 6 heures. — Dimanche 6 janvier 1901, spectacle artistorique.

LA TOUR DE NESLE

Drame en 5 actes et 9 tableaux de M. Alexandre Dumas.

LE PARADIS

Comédie-bouffe en 3 actes par MM. Maurice Hennequin, Paul Billaud et Albert Barré

LA MASCOTTE

Opéra comique en 3 actes de MM. Chivot et Duru, Musique de M. Audran.

Ordre de spectacle : La Tour de Nesle — Le Paradis — La Mascotte.

Prix des places : Loges de face et très publique, 3 fr. — Loges de côté, 2 fr. 50. — Stalles, 2 fr. — Parquets, 1 fr. 25. — Secondes galeries, 1 fr. — Parterre, 0,50.

VILLE DE TOURCOING

Théâtre de Tourcoing, rue de Tournai, 19. — Direction Abbadie, fils (du Havre). — Bureaux à 6 h. 1/2. Rideau à 7 h. — Dimanche 6 janvier, à l'occasion de la nouvelle année, représentation de gala.

LE MAITRE DE FORGES

Pièce en 5 actes de Georges Ohnet.

1. Les deux Gosses — 2. Le Jour et la Nuit — 3. La Revanche — 4. Le repoulé — 5. La Gosse.

Prix des places : Loges, 5 fr. 50 ; 1er rang, 4 fr. 50 ; 2e rang, 3 fr. ; Fauteuils, 3 fr. ; Stalles, 2 fr. 50 ; 1re Galerie, 2 fr. 50.

Grand-Théâtre de Lille. Direction Ricquier. — Dimanche 6 janvier, 2 h. 1/2 : Mme Sans-Gêne. — 8 h. 1/2 : Le Nouveau Jeu, opéra en 5 actes, avec la comédienne Villemer. — Lundi : Le Jour et la Nuit. — Mardi : Le Maître de Forges. — Mercredi, Matin, Fêtes du théâtre.

Toulouse ; M. Taisaz, basse noble du théâtre de Bordeaux — La spectacle commencera par : Le *Courrier de Lyon*, drame en 6 actes

CONVOCATIONS

Roubaix. — *Chevaliers de la fourchette.* — Les commissaires administratifs des Chevaliers de la fourchette de Roubaix prié ses membres de vouloir bien assister à la répétition générale qui aura lieu le samedi 5 courant, à 9 heures. Un punch sera offert aux sociétaires au siège de la société, chez M. Florimond Lebrun, 9, place du Trichon, Roubaix.

PETITE CORRESPONDANCE

A R. Roubaix : Non vous êtes dans l'erreur. — *Un lecteur Croix* : 1° oui ; 2° non — *J. H. 6515 Roubaix* : Oui vous pouvez à 18 ans. Deux francs par an, Sébastien Gury, rue du Chemin-de-Fer.

LE PACTEUR.

Etat Civil de Roubaix

Du 4 janvier

Naissances — Eugène Mahieux, rue de l'Alma, fort Fresnes, 67 — Gaston Cugnet, rue Meyerbeer, 6, Wattrelos, 5 — Alphonse Mordier, rue Chaubard, 21 — Gustave Lingre, rue Pimbonnette — Jean Lestienne, boulevard Desbonnets, 38 — Marie Plouvier, rue du Chemin-de-Fer, 37.

Décès — Suzanne Mouscron, 1 mois, rue de Lannoy, 125 — Jules Lefebvre, 61 ans, rue de Barbieux — Julien Dumouchel, 29 ans, rue de l'Epeule, 9 — Lampe, 65 — Théophile Bonnevie, 57 ans, rue Blanchemaille — Jules Dupuis, 2 ans, rue Blanchemaille — Julien De Tremmerie, 3 mois, rue Blanchemaille — Louis Cauliez, 38 ans, rue Lenoir — Jean-Baptiste Lemaire, 72 ans, rue Jacquart — Gustave Dubreuvery, 2 ans, rue Jacquart — Marie Dupuis, 2 ans, rue Jacquart — Jules Dupuis, 2 ans, rue Jacquart — Jules Dupuis, 2 ans, rue Jacquart — Jules